

AGRICULTURE URBAINE



Rédacteurs

Marion BENOIST, Cerema Ile-de-France
Nathalie BERTHIER, Cerema Ile-de-France

Pilote

Marion BENOIST, Cerema Île-de-France

Relecture

Olivier BACHELARD, Cerema Territoires et ville

Relecture par les experts

Cyril POUVESLE, Cerema Territoires et ville

Relectures par la maîtrise d'ouvrage

Isabelle MORITZ, Ministère de la Cohésion des Territoires, DGALN, DHUP, AD5
Jean-Baptiste RIDEAU, Ministère de la Cohésion des Territoires, DGALN, DHUP AD5
Florent CHAPPEL, MTES-MCT, DGALN, DHUP AD4
Lounès DUPEUX, MTES-MCT, DGALN, DHUP, AD 4

Résumé

Intégré dans le cadre de la 4^e rencontre nationale ÉcoCité et Ville de demain du 1^{er} décembre 2016 sur la thématique de la biodiversité et de la participation citoyenne, le présent travail a pour objectif de capitaliser les enseignements des ÉcoCités en matière d'agriculture urbaine.

Pour ce faire, 5 actions d'ÉcoCités déposées en seconde tranche de l'appel à projet Ville de Demain du programme d'investissement d'Avenir ont été analysées. Le travail effectué a pour objectif de **présenter les grands enjeux identifiés par chacune des ÉcoCités** en termes d'agriculture urbaine puis de présenter les techniques et innovations réalisées ou en cours de réalisation en la matière. La note de capitalisation s'attache ensuite à mettre en évidence les facteurs de réussite et freins rencontrés, afin de définir des enseignements plus généraux et des éléments de généralisation qui pourraient servir à d'autres ÉcoCités, ou collectivités de manière générale, dans la mise en œuvre de leurs projets en lien avec cette thématique.

Validation auprès de la Caisse des Dépôts

Philippe PRADIER
Guillemette PINCENT

Validation auprès des ÉcoCités étudiées

Pépinière urbaine, ÉcoCité de Paris Arc de l'innovation :
Alex TODO, Association Khiasma et Amélie ANACHE,
Pépins Production

Réactivation des fermes urbaines à Doulon Gohards,
ÉcoCité Nantes Saint Nazaire: Julien BLOUIN, chargé
d'opérations Nantes Métropole Aménagement

Projets d'agriculture urbaine éphémère, ÉcoCité Est
Ensemble : Julie ORLIAC, Chargée de mission
économie sociale et solidaire et promotion du territoire
à la Communauté d'agglomération Est Ensemble

Projet de coeur agro-urbain de Montévrain, ÉcoCité
Marne la Vallée : Sébastien NERVA, chef de projet à
l'EPAMARNE



Sommaire

Préambule.....	4
1. Problématiques et enjeux.....	5
1.1 Agriculture(s) urbaine(s).....	5
1.2 Des projets variés d'agriculture urbaine au sein des ÉcoCités.....	5
2. Présentation des cas ÉcoCité étudiés.....	6
2.1 Le cas de Nantes Saint Nazaire : un projet de réactivation de fermes urbaines à Doulon Gohards.....	6
2.2 Le cas de Paris – Arc de l'innovation : la pépinière urbaine, lieu de convivialité et de citoyenneté dans un square.....	8
2.3 Le cas d'Est Ensemble : ferme urbaine « éphémère » et circuits-courts sur une friche urbaine à Romainville.....	10
2.4 Le cas de Marne-la-Vallée : un parc agro-urbain avec maraîchage bio et circuits courts sur des terres agricoles.....	11
3. Techniques et innovations.....	12
3.1 Enjeux globaux : rôle de l'action dans la stratégie de territoire.....	12
3.2 Innovations liées à la gouvernance et au management de projet.....	12
3.3 Innovations liées à la conception du projet.....	15
3.4 Les innovations en phase de mise en œuvre.....	20
3.5 Les innovations en matière de gestion, de suivi et d'usages.....	21
4. Bilan : Facteurs de réussite et obstacles à dépasser.....	22
4.1 Les facteurs de réussite.....	22
4.2 Obstacles à dépasser.....	22
5. Conclusion.....	24
6. Annexe : Les actions de la tranche 2 du PIA Ville de Demain concernant l'agriculture urbaine.....	25

Préambule

La présente note s'inscrit dans le cadre du panorama réalisé par le CEREMA chargé par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du ministère de la Cohésion des territoires d'une mission de capitalisation et de valorisation des projets ÉcoCités sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets Ville de demain du programme d'investissements d'avenir (PIA, Tranches 1 et 2), dont la gestion a été confiée par l'État à la Caisse des Dépôts.

19 ÉcoCités ont bénéficié à ce titre, du soutien financier de l'État sur la période 2010-2014 et 31 en bénéficient pour la période 2015-2017.

L'ouverture du cahier des charges du PIA Ville de Demain (VDD) aux problématiques de biodiversité et de co-construction des projets avec les citoyens a fait émerger de nouvelles actions dans ces domaines en tranche 2. Dans ce cadre, la note a pour objet d'identifier les innovations mises en place dans les ÉcoCités en matière d'agriculture urbaine.

1. Problématiques et enjeux

Tout comme l'organisation de circuits courts, l'agriculture urbaine est loin de constituer un phénomène nouveau. Il s'agit là-aussi d'une des formes les plus anciennes de production, de consommation et de vente possibles de produits issus du maraîchage ou du jardinage en ville, qui se sont progressivement effacées sous la double pression de l'urbanisation et de l'agriculture industrielle¹.

Face à la remise en cause environnementale, sociale et économique d'un modèle du marché de masse et des filières longues, les initiatives et projets d'agriculture urbaine connaissent depuis quelques années un engouement particulier.

De plus, le besoin de nature en ville exprimé par les citoyens, allié aux vertus offertes par la création de lieux de rencontre, de convivialité et d'expression d'initiatives citoyennes, concourt à un **essor des initiatives d'agriculture urbaine**. Celles-ci prennent des formes diverses et variées en fonction du contexte et trouvent un écho très positif au sein des métropoles soumises à une pression foncière et immobilière croissantes.

1.1. Agriculture(s) urbaine(s)

Parmi les différentes définitions de l'agriculture urbaine, nous avons choisi de retenir :

- celle de l'agronome Paule Moustier, pour laquelle l'agriculture urbaine est « une agriculture située en ville ou à proximité, dont les produits et les services sont essentiellement destinés à la ville » et se traduit par des **formes multiples de pratiques agraires en ville** : toits plantés, jardins partagés, réactivation de fermes, développement de techniques hors sols, projets maraîchers en lisières urbaines, etc.
- ainsi que la définition de l'agriculture urbaine de Pierre Donadieu², qui permet d'englober dans celle-ci « les différentes formes d'agriculture intra-urbaine, péri-urbaine ou métropolitaines qui entretiennent avec la ville des relations multifonctionnelles et réciproques ».

Il est cependant à noter que le **concept d'agriculture urbaine n'a pas de définition très précise ou partagée**. En revanche, sa dimension multifonctionnelle pour ses services rendus en matière environnementale, sociale, alimentaire, économique, paysagère et urbanistique, récréative et éducative, semble quant à elle faire consensus.

1.2 Des projets variés d'agriculture urbaine au sein des ÉcoCités

Plusieurs variables permettent de caractériser les projets d'agriculture(s) urbaine(s) :

- le système (marchand, non marchand ou mixte),
- le lieu (champs, friches, terrasses, toits, espace vert dédié, etc),
- le système de production (en pleine terre, terre végétale, terre rapportée, substrats, cultures en eaux, cultures hors sols, etc),
- le système de distribution/consommation (paniers, cueillettes, magasins en ferme, restauration, don, autoconsommation, non consommation, etc.),
- les productions attendues (légumes, fruits, œufs, etc.),
- et les acteurs en présence (habitants, associations, agriculteurs, entreprises privées, chercheurs, collectivités, etc.).

En parlant d'agriculture urbaine on peut ainsi parler de maraîchage en ville ou en zone périurbaine, de jardins partagés, de jardins familiaux, de plantation sur toitures, etc. L'intérêt des cas portés par les ÉcoCités, qui seront présentés par la suite, est qu'ils permettent d'illustrer une variété de situations et de caractéristiques de projets d'agriculture urbaine, en fonction de leurs contextes (leurs objectifs visés, la disponibilité du foncier, la qualité des sols, les partenaires mobilisables du monde agricole, scientifique ou universitaire, les temporalités de projet...).

On constate alors que l'agriculture urbaine est à la fois une manière de réintroduire de la nature en ville et de recréer du lien social. C'est aussi une **composante à part entière du métabolisme urbain dans la mesure où elle participe à revaloriser des déchets urbains** (par des systèmes de compostage, réduction des déchets (poules), réutilisation des déchets organiques locaux, dépollution des sols), et elle constitue potentiellement des sources d'approvisionnement alimentaire (ventes en circuits courts de proximité).

Les projets d'agriculture urbaine au sein des ÉcoCités prennent ainsi des visages très variés. Ils révèlent un modèle (économique, social, environnemental et en termes de gouvernance) qui reste encore à construire

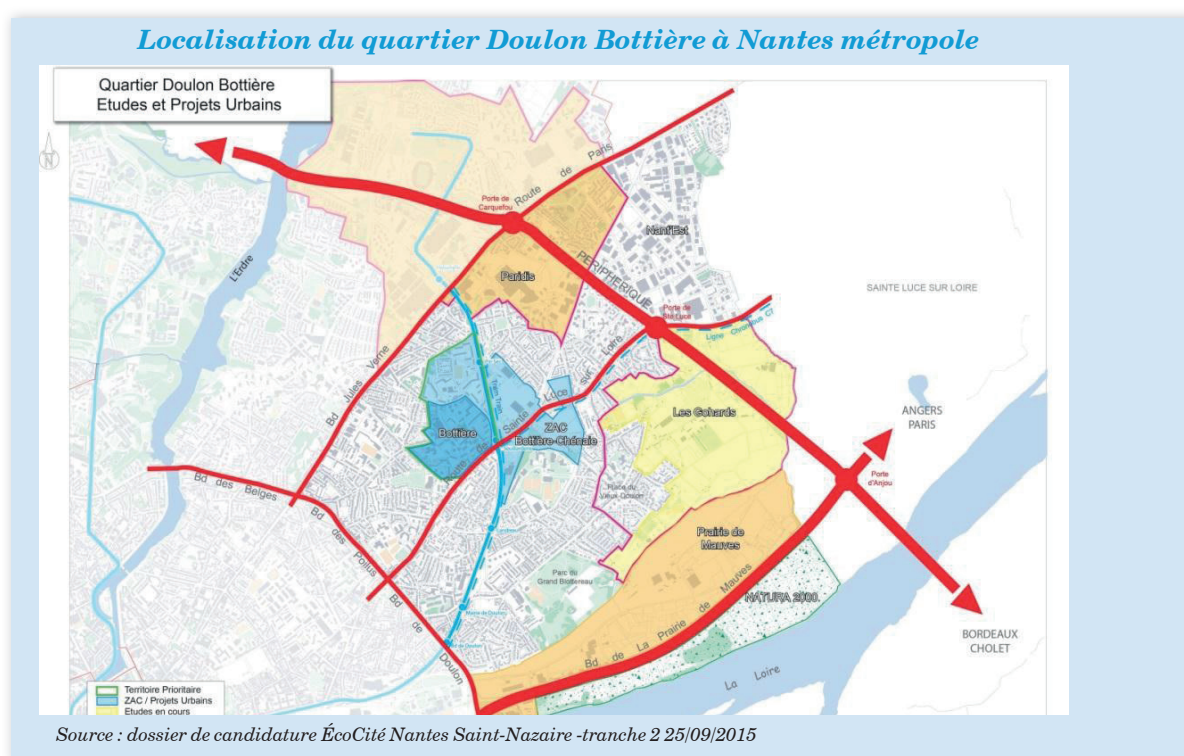
1. « Tous agriculteurs ? L'agriculture urbaine et ses frontières » Géocarrefour Vol 89 2014.

2. « Campagnes urbaines », P. Donadieu, Actes sud 1998

2. Présentation des cas ÉcoCité étudiés

2.1 Le cas de Nantes Saint Nazaire : un projet de réactivation de fermes urbaines à Doulon Gohards

Sur un vaste territoire de 180 hectares (dont 100 classés en zones naturelles au PLU) structuré entre côteaux et vallons, la métropole de Nantes a mandaté Nantes Métropole Aménagement pour définir et mettre en œuvre le projet urbain du quartier Doulon Gohards, et ce dans la poursuite de la requalification des quartiers Est nantais.



Chaque label possède ainsi son propre cahier des charges qui décrit les aspects analysés, les méthodes utilisées, Le projet urbain se fixe comme objectif - dans la continuité du projet de l'EcoQuartier Bottière Chênaie - de poursuivre une fabrication urbaine innovante en proposant un urbanisme « négocié » conciliant :

- développement résidentiel notable (2000 à 3000 logements sur 20 ans) et préservation des ressources naturelles et patrimoniales ;
- conservation et mise en valeur des éléments d'histoire et de géographie des lieux ;
- ouverture sur la ville et sur le fleuve ;

- restauration et amélioration de la qualité hydraulique et écologique des milieux naturels ;
- reconquête et préservation des espaces de cultures agricoles.

Le projet d'agriculture urbaine porte sur la **réactivation de 4 anciennes fermes maraîchères** présentes dans le quartier Doulon-Gohards, ancien secteur de maraîchage qui a conservé l'esprit de bourg. Il s'agirait ainsi du premier projet d'agriculture urbaine intra-muros de la métropole (hormis ceux liés à des jardins familiaux).

Le projet se veut évolutif et adapté à son contexte. Il vise à mettre en valeur le patrimoine existant : fermes et

hangars inutilisés, équipements propices aux activités agricoles (réservoirs d’eau suspendus, réseau des maraîchers (eau brute), systèmes hydrauliques de drainage des terres), jardins familiaux aux typologies variées.

Le projet agricole doit également trouver **toute sa place dans son écosystème local** et notamment participer à :

- redynamiser l’économie locale et les commerces existants ;
- tisser des liens et des complémentarités entre activités artisanales, tertiaires, associatives et initiatives locales.

Le projet d’agriculture urbaine, tel qu’il est envisagé, est axé sur une agriculture de maraîchage biologique en pleine terre, voire de micro maraîchage intensif ou de permaculture.

Les études en cours de réalisation ont donc pour objectif de :

- **définir la programmation** la plus adéquate en termes de bâtiments (réhabilitation /extension) ;
- **permettre l’installation de futurs exploitants agricoles et associations** et la mise en place d’activités complémentaires entre les 4 fermes de façon à composer un système agricole cohérent et viable ;
- construire un projet au **modèle juridique et économique viable** s’appuyant sur un réseau d’acteurs locaux existants, et une structure foncière pérenne ;
- proposer un **projet alimentaire** étendu au quartier Bottière Chênaie en expérimentant en amont un projet de ferme urbaine sur l’îlot Saint Médard, pouvant s’étendre au Quartier Doulon-Bottière.

*Document de travail, Îlot Saint Médard, 2025-2030
(In situ/Bruel-Delmar/Groupe étude Nicolet)*



Source : Dossier de candidature ÉcoCité Nantes Saint-Nazaire – PIA Ville de demain tranche 2 25/09/2015

L’îlot Saint Médard, la première expérimentation de réactivation de ferme dédiée à une agriculture urbaine de quartier, de proximité, intégrée à une économie circulaire viable et créatrice d’emploi.

*Ancienne ferme maraîchère
Saint Médard, Doulon 2015
(Détail réservoir d'eau suspendu)*



Crédits photo :Nantes Métropole Aménagement

2.2 Le cas de Paris – Arc de l’innovation : la pépinière urbaine, lieu de convivialité et de citoyenneté dans un square

Trois associations (Khasma, Bellastock et Pépins Productions) proposent de **créer une pépinière urbaine, lieu innovant associant une dimension de convivialité et citoyenneté et un outil d’agriculture urbaine**. Le projet s’intitule la « Cabane Fleury » et se situe dans le square Fleury (à la limite du 20^e arrondissement, des communes des Lilas et de Bagnolet).

La pépinière vise à produire et distribuer de jeunes plants biologiques et à faciliter l’accès au matériel et matériaux nécessaires pour la gestion écologique des jardins.

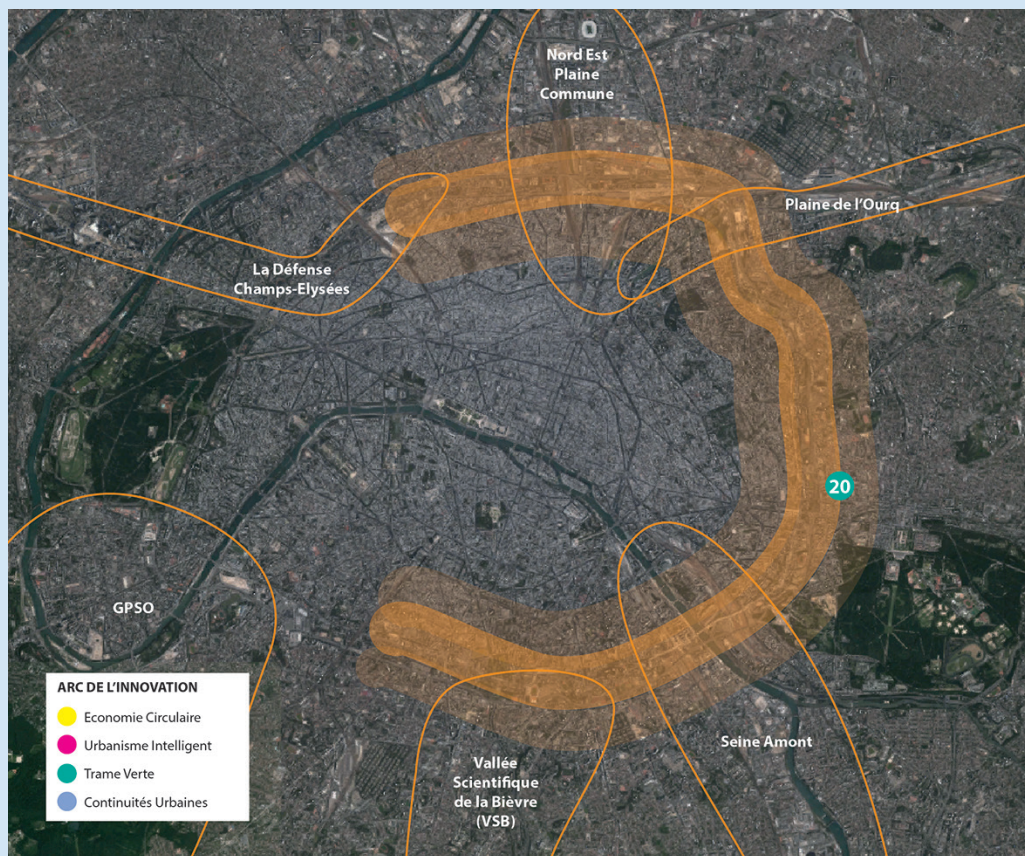
Le lieu en lui-même est **co-construit avec les habitants à partir de matériaux de réemploi** issus de chantiers de

déconstruction et vise également une certaine performance énergétique (construction innovante avec de la paille). L’objectif de ce projet, porté sur ce volet par Bellastock, consiste à mettre en place **des filières de réemploi**.

Les porteurs de projet de cette action souhaitent ainsi « renforcer les capacités des habitants à agir et à ressentir leur responsabilité et interdépendance dans l’écologie et la qualité de vie en milieu urbain ».

Ce projet est entré en phase de chantier et des études complémentaires, réparties en maîtrise d’ouvrage entre les 3 associations, sont menées en parallèle (mise en place de protocoles participatifs, études sur les techniques de construction, protocoles d’entretien et filières de réemploi, étude de faisabilité sur site et pour la mise en place d’une filière d’économie circulaire).

*Illustration de l'Arc de l'innovation
et localisation de l'action relative à la pépinière urbaine à Paris (20)*



Source : Dossier ÉcoCité Tranche 2 Ville de Paris

La Cabane Fleury, square Fleury Paris 20^è arrondissement



Crédit photo : Cerema IDF

2.3 Le cas d'Est Ensemble : ferme urbaine « éphémère » et circuits-courts sur une friche urbaine à Romainville

L'ÉcoCité Est Ensemble a déposé deux actions en matière d'agriculture urbaine : une action relative à l'expérimentation de projets d'agriculture urbaine comme **occupations temporaires** dans le cadre d'opérations d'aménagement et une action relative à l'installation d'une **exploitation agricole en toiture** d'un immeuble de logement dans la ZAC de l'Horloge à Romainville.

L'objectif de ces expérimentations est de tester leur reproductibilité à l'échelle du territoire pour **répondre aux enjeux de mutation des territoires et de préfiguration des projets et usages**.

Le premier projet qui s'est développé est localisé sur une parcelle en friche de la ZAC de l'Horloge à Romainville ; il s'agit d'un lieu « éphémère » dédié à la promotion du développement durable via une agriculture et une alimentation de qualité, équitable, locale, écologique en concevant une **ferme urbaine viable** économiquement dans un marché de niches, les **micro-pousses**.

Paysan urbain, porteur du projet, y développe la production de micro-pousses sous serres à laquelle

sont associés un poulailler, le suivi d'un compost et la création d'un lieu d'animation autour de la consommation alimentaire et la production agricole.

Le projet est aujourd'hui en phase de vie depuis 2015 et a démontré sa viabilité économique : 7 équivalents temps plein (ETP) en parcours d'insertion par l'activité économique sont employés et le chiffre d'affaires de Paysan Urbain a fortement augmenté en 2016. L'activité augmentant, une nouvelle serre va être installée sur site. L'association s'est montée en SAS au 1er janvier 2017

Le second volet d'actions porté par Est Ensemble concerne l'installation d'une **exploitation agricole sur un toit de logement** dans la ZAC de l'Horloge, pour laquelle il s'agit de démontrer la viabilité économique et juridique de projets sur les toits avec une aide financière publique minimale. L'action nécessite également d'anticiper la rédaction de prescriptions auprès de promoteurs pour **développer des toits cultivables en réseau**. Ce sont les promoteurs BNP Paribas et Cogedim qui mettent en oeuvre le projet sous la maîtrise d'ouvrage de Séquano Aménagement. Cette action est aujourd'hui en cours de réalisation, et on dispose donc de peu de retours sur cette expérimentation.

Localisation des terrains dans la ZAC de l'Horloge à Romainville

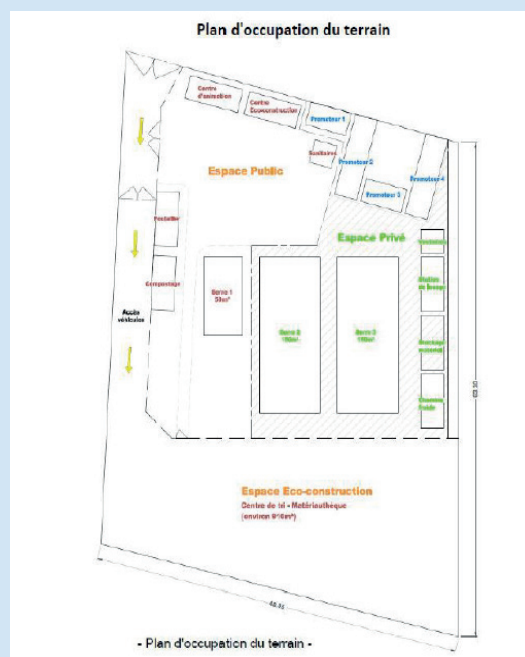
Légende :

1 - toiture végétalisée

2 - projet maraîcher de Paysan Urbain



Source : Dossier de candidature ÉcoCité Est Ensemble Tranche 2 septembre 2015



- Plan d'occupation du terrain -

2.4 Le cas de Marne-la-Vallée : un parc agro-urbain avec maraîchage bio et circuits courts sur des terres agricoles

Sur un périmètre de 153 hectares, l'ÉcoQuartier de Montévrain, dont l'aménagement a été confié à l'EPAMARNE, a pour rôle de réunir et recréer du lien entre un territoire encore rural mais pour partie urbanisé, et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. À terme, l'ÉcoQuartier accueillera près de 3 000 logements, des hôtels, des locaux d'activités et des bureaux (notamment le long du boulevard circulaire et de la RD 231 ainsi qu'aux abords de la gare RER), des services et des commerces en rez-de-chaussée des bâtiments, ainsi que de nombreux équipements publics (équipements scolaires, centres de loisirs, crèches, complexe sportif, pôle d'enseignement supérieur, etc.).

Pour répondre aux enjeux de couture urbaine et accompagner les développements à venir, l'ÉcoQuartier s'appuie notamment sur le parc du Mont Evrin, armature verte du quartier, et le cœur agro-urbain qui vise à relier et remettre les valeurs paysagères du territoire dans le projet urbain.

Le projet de cœur agro-urbain repose sur l'idée que l'agriculture doit renouer un contact direct et privilégié avec la ville. Représentant une surface de 17 hectares environ, le projet de cœur agro-urbain aura donc vocation à accueillir une agriculture de proximité qui porte autant une dimension de lien physique ou structurel, que social et économique. Ainsi, l'installation d'une agriculture biologique se traduira notamment par la mise en place d'une activité de maraîchage et permettra de développer des emplois agricoles.

Les objectifs du projet visent donc à :

- tisser des liens durables entre les différents quartiers de Montévrain et redonner une identité territoriale au plateau ;
- encourager un approvisionnement local des riverains ;
- développer un projet d'agriculture de proximité économiquement viable et autonome ;
- créer un espace fédérateur, un lieu de convivialité au cœur de Montévrain.

Localisation de l'écoquartier Montévrain



Source : Dossier de candidature Tranche 2 Ecocité Marne la Vallée septembre 2015

3. Techniques et innovations

3.1 Enjeux globaux : rôle de l'action dans la stratégie de territoire

L'agriculture urbaine, une composante des projets de territoires

L'agriculture urbaine apparaît comme un maillon de la politique métropolitaine durable en matière d'alimentation et de valorisation du patrimoine.

Pour Nantes, l'agriculture urbaine constitue avant tout un enjeu d'attractivité territoriale. Cette dimension est fortement soutenue par les élus et la dynamique de la métropole nantaise dans ce domaine est particulièrement forte (activité historique du territoire et préoccupation portée à la consommation des terres agricoles notamment). Le projet d'agriculture urbaine constitue alors un élément d'identité du territoire : au travers des actions des ÉcoCités, il s'agit d'inventer un modèle d'agriculture(s) urbaine(s) qui n'existe pas dans le modèle intra-urbain, de réactiver d'anciennes fermes qui constituent des éléments de patrimoine locaux et de valoriser le terroir nantais et sa gastronomie.

De plus, la métropole nantaise, comme l'île de la Réunion, positionne l'agriculture et l'alimentation au cœur de sa politique métropolitaine : la métropole est ainsi lauréate depuis février 2016 d'un programme alimentaire territorial qui constitue autant un vecteur d'attractivité économique, de lien social, que de résilience du territoire.

Des projets nécessitant un soutien, au moins initial

L'appel à projet ÉcoCité représente pour certaines métropoles une opportunité pour **accélérer le processus d'ingénierie** et la mise en œuvre du projet d'agriculture urbaine.

C'est notamment le cas pour Nantes qui, en se voyant accorder le financement de l'action, a accéléré l'engagement des études d'ingénierie préalables à la réactivation des fermes urbaines du quartier Doulon Gohards pour un démarrage concret en 2018 et un projet abouti en 2020.

L'action d'agriculture urbaine a pu faire l'objet d'études bien définies comme c'est le cas d'Est Ensemble. Le programme Ville de demain a eu dans ce cadre un **rôle de facilitateur en matière de financement**.

Pour les projets de plus petite ampleur, portés par des associations locales aux moyens humains et financiers réduits, l'octroi d'une subvention d'investissement peut être un levier capital à la réalisation des projets.

Le cas de la pépinière urbaine à Paris, où le projet est porté principalement par des bénévoles, en est un bon exemple : le financement du projet via l'appel à projets ÉcoCité Ville de Demain joue un rôle déterminant dans la bonne réalisation de l'action. Les associations porteuses du projet ne disposent pas de suffisamment de trésorerie pour engager un projet de cette ampleur. Le dispositif est donc une réelle opportunité pour le projet de se réaliser, apportant un financement indispensable à son exécution.

3.2 Innovations liées à la gouvernance et au management de projet

Les modes de gouvernance rencontrés sur les cas étudiés sont variables en fonction du type de projet (système marchand ou non, surface du foncier principalement) et de l'existence ou non d'un projet de réaménagement du territoire plus large dans lequel il peut s'inscrire.

C'est globalement le cas pour les coCités étudiées comme à Nantes ou Montévrain où les projets d'agriculture urbaine s'inscrivent dans le cadre de projets d'aménagement entrés en phase opérationnelle. Mais des projets peuvent également émerger davantage à l'initiative de projets citoyens, au gré d'opportunités foncières, comme c'est le cas pour le square Fleury à Paris.

3.2.1 Différents acteurs aux rôles clés

► **Le rôle spécifique de l'aménageur : garant de la maîtrise, du portage et de la bonne réalisation du projet**

Concernant l'émergence de cette thématique et son portage, le rôle de l'aménageur et de sa maîtrise d'œuvre a été majeur pour certaines ÉcoCités, comme à Nantes (compétence interne, expertise dans le domaine du maraîchage) et Marne la Vallée.

À Nantes, c'est l'aménageur qui se positionne comme le garant de la complémentarité recherchée dans le projet de réactivation des quatre fermes. L'aménageur envisage de rester propriétaire des fermes (terres et bâtis) dans le cadre de la concession d'aménagement (18 ans), pendant une durée suffisante pour assurer la viabilité économique des fermes, leur pérennité, la cohabitation avec les chantiers de construction, et le temps de définir un foncier pérenne. L'aménageur envisage également de rédiger en lien avec la CIAP (Coopérative pour l'installation de l'agriculture paysanne), un cahier des charges spécifique qui s'imposera aux porteurs de projets (pour garantir par exemple le circuit des productions).

Le cas de l'EPAMARNE est également instructif dans ce domaine puisque l'établissement public a piloté les études d'ingénierie préalables à la réalisation du parc agro-urbain de Montévrain. Mais au-delà de ces missions, courantes pour un aménageur, on constate que le portage de cette thématique a ici été fondamental, notamment dans un contexte de pression foncière et immobilière notoire. Le fait que les équipes aient bénéficié d'une certaine sensibilité et expertise dans ces domaines a permis à l'EPA de tisser les partenariats les plus adéquats (avec AgroParis Tech, l'École du paysage de Versailles, notamment).

Là encore l'EPA souhaite rester propriétaire du foncier, ce qui lui permet d'assurer une forme de maîtrise du projet et de garantir sa bonne réalisation en proposant des baux environnementaux aux porteurs de projets.

► **Le rôle des associations : porteuses d'initiatives locales et citoyennes**

Les ÉcoCités innovent dans la tranche 2 de l'appel à projets Ville de demain, qui voit le portage par trois acteurs du monde associatif d'un projet de pépinière

urbaine à Paris. Ces associations (Khasma, Pépins production et Bellastock) ont fait la démarche volontaire de mettre en commun leurs compétences et ont entériné leur collaboration par la formalisation d'un protocole.

L'objectif premier du projet est de concevoir et mettre en œuvre un lieu de vie dont les citoyens sont partie prenante. En effet, la programmation-même de l'équipement sera construite avec eux et sa gestion et son usage formalisés dans une charte.

La construction de la cabane fait l'objet d'un chantier participatif et les actions pédagogiques et d'animation sont tenues de manière régulière, notamment dans des moments de vie du quartier (les mercredis et week-end). Pour ce faire, les associations s'appuient sur les réseaux et structures associatives existantes, de même que sur les acteurs qui font vivre le quartier (équipements jeunesse, gardiens d'immeubles, écoles, etc.).

► **Le rôle de structures « interfaces » entre projets et porteurs de projets**

Pour certaines ÉcoCités, c'est l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a joué un rôle d'interface majeur permettant l'identification de projets pertinents et éligibles au PIA Ville de Demain comme l'illustre le cas d'Est Ensemble. La mission économie sociale et solidaire notamment, a travaillé en lien étroit avec les services de l'aménagement, ceci leur permettant, sur la base de leur connaissance du tissu économique et des porteurs de projets volontaires sur le territoire, de faire émerger leurs actions et de les inscrire dans le cadre d'opérations d'aménagement (friche de la ZAC de l'Horloge) et de construction (toiture d'un immeuble de logement). La mission de l'EPCI consiste avant tout à mettre en relations acteurs économiques et maîtres d'œuvre. Pour Est Ensemble, l'intérêt de ce positionnement est d'impulser et de veiller à la mise en œuvre d'un écosystème local qui contribue, par ailleurs, à changer l'image du territoire.

Pour le cas de la pépinière urbaine, c'est Paris Habitat qui a joué un rôle de médiation et de mise en relation des acteurs, notamment avec la Ville de Paris, ce qui a permis d'identifier une opportunité de projet à déposer dans le cadre du dossier ÉcoCité Paris - Arc de l'innovation.

3.2.2 Une animation du réseau d'acteurs indispensable à la création de circuits courts locaux

Il apparaît sur l'ensemble des projets de circuits courts étudiés, que l'**animation** (plus ou moins développée en fonction du territoire) **d'un réseau d'acteurs locaux est indispensable** à l'émergence et à la bonne mise en œuvre des projets. Ce réseau d'acteurs est également **une source d'expertise mobilisable** sur les projets à développer.

Nantes métropole Aménagement a mobilisé la CIAP, acteur précieux du projet puisqu'elle travaille en amont avec les porteurs de projet en leur offrant une formation et en les accompagnant pendant près d'un an. Il s'agit d'une forme de parrainage par des maraîchers confirmés. La structure est notamment réputée pour ses actions de territorialisation et d'installation de jeunes agriculteurs. Ceux-ci bénéficient ainsi d'une aide à l'installation, forme de prime de démarrage. Il s'agit-là d'une **structure pilote et innovante à l'échelle nationale**.

L'aménageur travaillera avec **les promoteurs et bailleurs sociaux** à des projets d'agriculture alimentaire intégrés au projet urbain. Ceci pose des questions quant aux limites entre espaces cultivés et habités, à la gestion de la transition entre ces espaces, et à la façon dont les habitants peuvent également s'impliquer dans les projets.

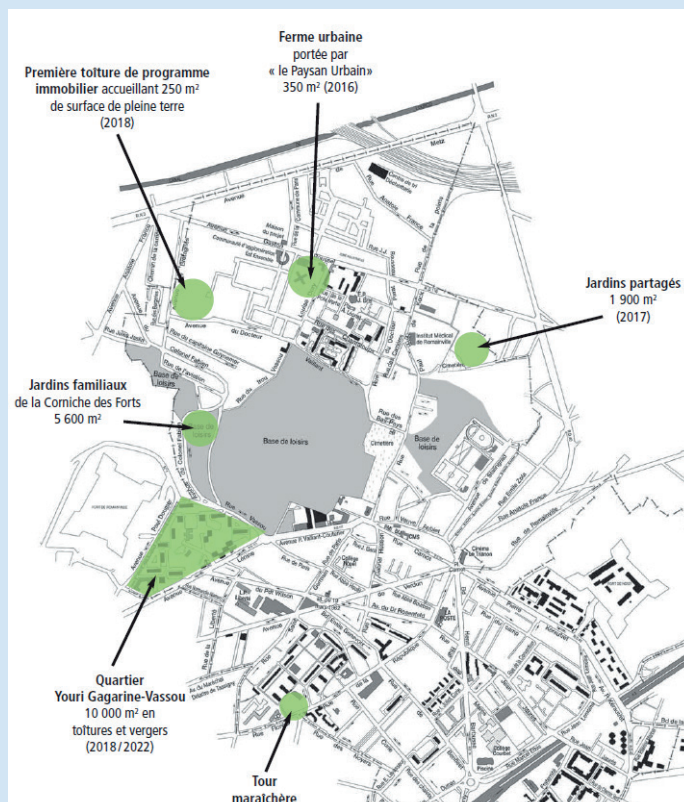
À Nantes, le projet d'agriculture urbaine **compose également avec les acteurs existants** pour les mettre en réseau dans cet écosystème. Il en est ainsi dans les jardins familiaux des anciennes parcelles de la SNCF, dont les jardiniers travaillent avec Ecos1. D'autres forces en présence sont également identifiées comme mobilisables, qu'il s'agisse de lieux (le parc et le château du Grand Blottereau, les pépinières municipales, les serres d'agronomie tropicale, les parcelles de jardins familiaux) ou de structures (le lycée horticole, la structure de réinsertion ITEP Moisson Nouvelle, un collectif cultivant un potager sur des terres en friches).

Le cas de Romainville est également éclairant, puisque la collectivité porte le développement d'un projet d'agriculture urbaine à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Les partenariats et projets se réfléchissent donc à une échelle large.

Pour le cas de la ferme urbaine sur la friche de la ZAC de l'Horloge, Paysan urbain a beaucoup travaillé avec le réseau Cocagne et vend ses produits à un traiteur solidaire local dénommé Baluchon. On peut citer également Re-belle qui travaille localement sur les invendus alimentaires (production de confitures).

De plus, les innovations se poursuivent sur l'ensemble du territoire hors du programme Ville de Demain avec par exemple le projet à venir de tour Maraîchère (structure verticale proposant sur plusieurs niveaux plus de 1 000 m² de surfaces exploitables) dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Marcel Cachin.

Les projets d'agriculture urbaine dans la Ville de Romainville



Source : Dossier de presse « agriculture urbaine à Romainville » 2015

Pour le cas de Marne-la-Vallée, l'EPA est en contact avec Terres de liens et a un relais auprès d'une couveuse de jeunes exploitants qui cherchent à s'installer dans le secteur. Pour associer la population locale l'EPA travaille avec le conseil départemental sur le projet de collège, qui ouvrira en 2019, notamment afin que les déchets alimentaires servent pour le compost local et que les activités maraîchères soient mobilisées pour la restauration du collège et plus globalement pour la restauration scolaire.

3.3 Innovations liées à la conception du projet

Des innovations dans la pluridisciplinarité recherchée en matière d'expertises

On constate que, quelle que soit l'ampleur du projet d'agriculture urbaine, il a été nécessaire de réaliser des études pluridisciplinaires afin d'évaluer la faisabilité du projet autant du point de vue urbain, paysager, qu'économique, technique, environnemental et social.

On peut citer par exemple les études préalables de l'EPAMARNE qui, au-delà du plan guide du quartier, ont permis d'apprécier la qualité agronomique du parc agro-urbain après les fouilles archéologiques réalisées, les caractéristiques faune-flore du site dans le cadre de l'étude d'impact environnementale, ou encore la faisabilité technico-économique d'un maraîchage biologique.

De même, à Nantes, les études préalables à la réactivation des fermes abordent des thématiques variées (urbanisme, paysage, programmation urbaine, environnement...) auxquelles s'ajoutent des expertises plus pointues comme le diagnostic agronomique des sols ou des analyses des sols.

Ainsi, le Lams (laboratoire d'analyse de sol) a été mobilisé pour réaliser les études de microbiologie des sols dont les conclusions ont été rassurantes quant à leur qualité, et ce en lien avec des études de géotechnique et de pollution des sols réalisées par Arcadis. Néanmoins ces dernières, réalisées en amont, mériteront d'être renouvelées sur la base des parcelles identifiées plus précisément pour le projet.

Mais les bureaux d'études ne sont pas considérés comme seuls experts en la matière. A Nantes, un maraîcher-consultant, Olivier Durand, a été mandaté pour réaliser l'étude agronomique du site, aggloméré aux compétences d'Alphaville, bureau d'études

programmiste qui a travaillé notamment sur les questions de multifonctionnalité des fermes urbaines.

Comme cela a été souligné en atelier lors de la rencontre nationale ÉcoCité et Ville de demain du 1er décembre 2016, pour d'autres projets, la **mobilisation des sciences participatives** sera également très riche d'enseignements.

Sur des projets de plus petite taille, comme pour le square Fleury, la pluridisciplinarité des trois associations est un exemple. Elles ont mis en commun leurs savoir-faire et compétences pour porter et mettre en œuvre le projet de la Cabane Fleury :

- ◆ Khasma fait part de son expérience en matière de portage d'initiatives citoyennes, de la conception à la réalisation du chantier, en se positionnant en tant que maître d'ouvrage. Elle a donc en charge la mise en œuvre des protocoles associatifs visant à faire remonter les idées et propositions des habitants et à étudier la reproductibilité d'actions sur un périmètre large dénommé le « territoire de la Bande » ;
- ◆ Bellastock assure la construction du projet et la structuration des filières de réemploi. Elle pilote les études relatives aux techniques de construction, les protocoles d'entretien et la filière de réemploi ;
- ◆ Pépins Production a en charge la conception de la pépinière urbaine et sa co-gestion avec les habitants. L'association pilote à la fois la réalisation de l'étude de faisabilité du projet sur site, l'étude de techniques pour concevoir une pépinière à fortes performances énergétiques, et la mise en place d'une filière d'économie circulaire.

Des techniques innovantes de production agricole plus respectueuses de l'environnement

À Romainville, dans un contexte de milieu urbain dense, sur d'anciens site pollués de la ZAC de l'Horloge, Paysan urbain a souhaité expérimenter la production de **micro-pousses sous serres**.

Les micro-pousses sont des graines qui ont germé dans la terre, que l'on a laissé pousser entre 7 et 10 jours. Les micro-pousses sont les cotylédons de la plante, c'est-à-dire les deux premières feuilles constitutives de la graine, très riches en nutriments.

La phase de test ayant porté ses fruits, le projet est en développement, et l'on est ainsi passé de une à bientôt trois serres.



Paysan Urbain développe également sur la friche, des productions maraîchères en bacs. Ce sont des unités de production hors sol, qui permettent de cultiver des plantes maraîchères à l'aide d'un travail sur les substrats, les matériaux employés ou encore les systèmes

d'irrigation. Ce mode de cultures en bacs a été initié par AgroParis Tech et offre la possibilité de productions sur des sols impropres et à des coûts modérés (peu d'investissement, coûts de fonctionnement relativement faibles).



Le développement prochain de l'hydroponie par Paysan Urbain à Romainville



Crédits Photos : CEREMA IDF

En grande couronne, sur d'anciens champs agricoles au sein de l'ÉcoQuartier Montévrain, l'EPAMARNE souhaite, pour sa part, développer un projet de **maraîchage biologique**.

Quant à Nantes, elle souhaite également, dans le cadre de son projet de réactivation de fermes urbaines, développer du **micro-maraîchage bio-intensif** voire de la permaculture. Il s'agit d'utiliser des bâtis existants et d'exploiter le foncier des terres cultivables à proximité des fermes (2 à 3 hectares pour le Vieux Doulon).

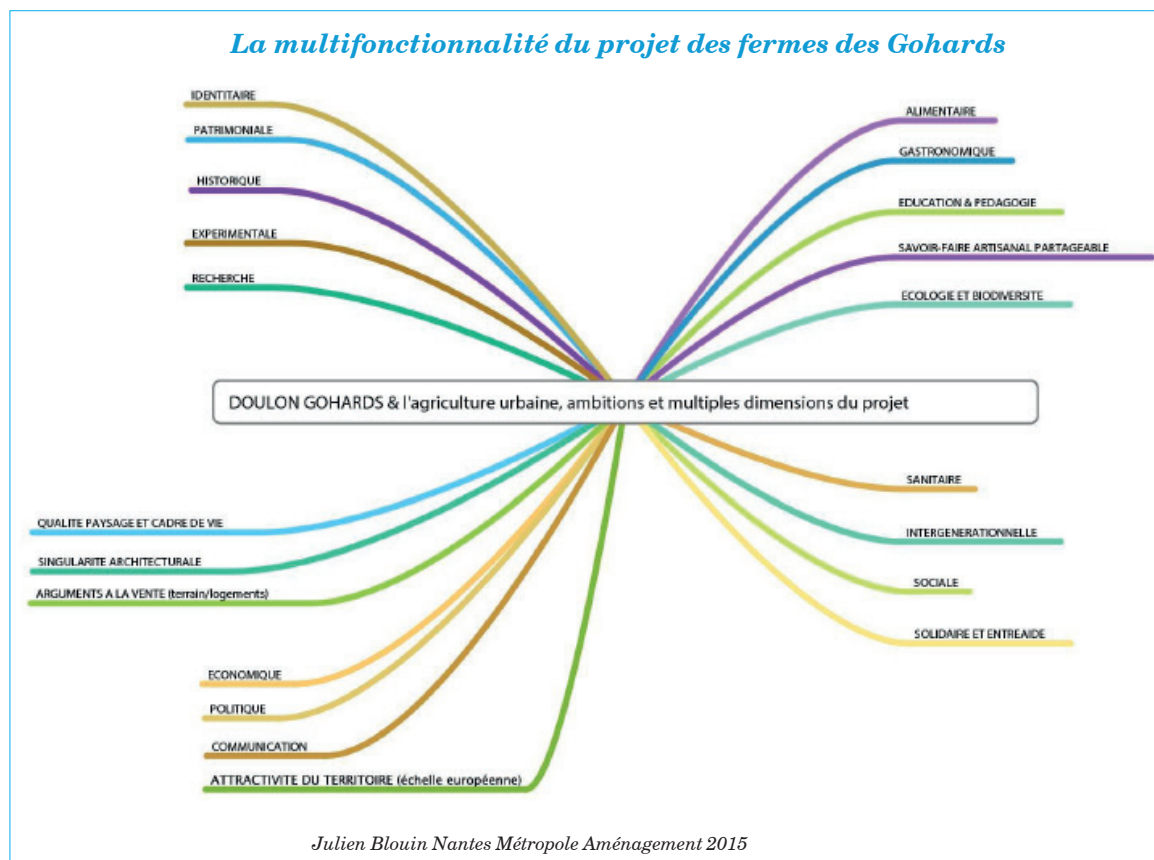
On constate ainsi que les ÉcoCités s'orientent vers des pratiques agricoles nouvelles, telles que celles déjà expérimentées à la ferme du Bec Hellouin, ferme qui propose des produits biologiques de qualité dans un respect absolu de l'environnement, grâce aux concepts de la permaculture.

Celles-ci offrent ainsi **des perspectives nouvelles d'un mode de production responsable, rentable économiquement et surtout à moindre impact écologique** (absence d'intrants chimiques, prise en compte des pollutions des sols, etc.).

Des innovations au travers de la multifonctionnalité des espaces

On peut constater, au travers des différentes actions étudiées, que le projet d'agriculture urbaine est éminemment transversal et multifonctionnel. Chaque projet développe certes une fonction primaire (alimentaire, citoyenne ou urbaine) mais également des fonctions secondaires (économique, sociale, environnementale).

C'est ce que souhaite par exemple mettre en œuvre Nantes Métropole Aménagement dans son projet de réactivation des fermes urbaines. Il s'agit d'installer des « matrices » de lien social, de pédagogie, de réinsertion et d'aborder ainsi l'ensemble des services que pourraient rendre de tels équipements au territoire. Cette étude porte sur quatre fermes pensées comme un dispositif intégré à un métabolisme urbain global (intégrant donc la réutilisation des déchets et des lieux de ventes directs).



L'association des programmes entre espaces cultivés et habités, à l'échelle des grands lots, justifie ici l'intervention de l'aménageur et le rattachement du projet à la concession d'aménagement.

Outre le type de production recherché, l'innovation porte aussi dans le fait de concevoir **un nouveau modèle d'aménagement qui concilie le monde agricole et urbain**. La parcelle agricole dessine l'aménagement de l'îlot et fixera le cahier des charges, intégrant de nouvelles contraintes pour les constructeurs.

Vers une économie circulaire

➤ À Nantes, un projet de maraîchage bio qui s'inscrit dans une dynamique locale

Le projet vise à faire un lien plus direct entre professionnels et lieux de vente. Ce type d'initiative est déjà impulsé localement puisque le **premier supermarché coopératif Scopéli**, sera **inauguré** dans deux ans. De même une **légumerie bio**, installée sur le site du lycée agricole Jules rieffel, est en fonctionnement et ses productions sont issues du maraîchage en bio. Elle livre déjà 3 collèges et un lycée pour la restauration collective. Le projet vise donc à développer de nouvelles formes d'agricultures urbaines sur des superficies limitées (de 1 à 4,5 hectares

par ferme).

Il est également envisagé de créer des **conserveries de quartiers** et de travailler sur la problématique de **recyclage** comme cela est le cas proposé par les Ekovores, concepteurs de **composteurs au design intégré** au projet de renouvellement urbain du quartier Malakoff à Nantes.

Il s'agit donc de **construire un modèle intelligent d'alimentation des territoires en circuits locaux**.

➤ **OPaysan Urbain**, accompagné par le Réseau Cocagne, a expérimenté ces derniers mois la production de micro-pousses dans le quartier de l'Horloge. Celles-ci ont trouvé leur marché, puisqu'elles sont vendues dans des épiceries fines comme le Bon marché ou encore à Baluchon. Cette entreprise solidaire de restauration fraîche accompagne Paysan Urbain dans l'**identification des circuits de distribution et de parcours d'insertion**, et plus largement des cultures expérimentales dont la rentabilité économique est aujourd'hui avérée sur le territoire de Romainville.

Paysan Urbain n'utilise que des semences et du substrat biologiques et composte l'ensemble de ses déchets organiques. Sa production a très vite suscité l'intérêt, non seulement de magasins bios, mais aussi de restaurateurs en Seine-Saint-Denis, ce qui permet à Paysan Urbain d'imaginer d'autres développements pour son projet. À noter que les livraisons des micro-pousses sont assurées pour partie par mode doux propre (vélos électriques), en particulier sur le territoire de Romainville.

L'objectif du projet consiste également à **mettre en place un centre d'animation**, ouvert à tous, proposant de sensibiliser les habitants aux questions clés du développement durable et de créer des liens nouveaux entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les habitants du territoire. Ainsi, 7 ETP sont employés en insertion et interviennent dans la production, la commercialisation du produit, ainsi que sur le volet d'animation sur site

La vision de ferme urbaine portée par Paysan Urbain



Crédits Photos : CEREMA IDF

➤ À Montévrain, un modèle économique local en construction

Concernant le parc agro-urbain, l'EPAMARNE en a été testé le modèle économique, jugé rentable pour 2 - 3 exploitants, bien que tendu. Cette évaluation du modèle économique tient compte de l'offre de proximité existante en ce domaine (AMAP, cueillette à Chanteloup en Brie qui connaît un fort succès) et des besoins locaux dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Dans le cadre des études de faisabilité économique réalisées, 3 scénarii contrastés ont été établis, tous viables économiquement, mais plus ou moins rentables (ajustement de la programmation avec la culture de céréales, l'arboriculture..., la possibilité de vente sur marché ou de vente directe).

La difficulté réside davantage dans le recrutement de salariés formés et stables. Comme cela a été également rappelé lors de l'atelier de travail n°3, il convient de souligner que le métier de maraîcher est un métier difficile (peu de congés, horaires de travail soutenus pour des revenus modérés).

3.4 Les innovations en phase de mise en œuvre

Une remise en état des sols et une sensibilisation aux futurs usages dans l'attente du projet d'agriculture urbaine

Le cas du parc agro-urbain de Montévrain est particulièrement intéressant sur la phase préalable à la réalisation du parc. Suite au diagnostic agronomique, a été mise en évidence la nécessité de réactiver la matière organique des sols et de consolider leur structure. Ceci a abouti à la semence de l'engrais vert sur site en 2014 en lien avec deux agriculteurs. Par la suite, afin d'indiquer au plus tôt la vocation future du programme et de sensibiliser les riverains à la biodiversité l'EPAMARNE a souhaité mettre en place un pâturage sur site (prairie à moutons). Cet écopâturage a ainsi été mis en place deux années de suite, pendant une demie saison. Celui-ci a par ailleurs été accompagné d'actions d'animation avec des groupes scolaires de la commune.

Eco pâturage au parc agro urbain de Montévrain 2014



Crédits photo : EPAMARNE la Vallée

L'association des citoyens en phase chantier

À l'été 2015, en relation avec Paris Habitat et la Ville de Paris, les trois associations impliquées se sont groupées pour déposer la demande de subvention du projet de pépinière urbaine et candidater ainsi au PIA dans le cadre de l'appel à projets Ville de demain. Parallèlement le site a été mis à disposition de celles-ci.

De premières réunions avec les habitants ont été organisées à partir de septembre 2015 et jusqu'à l'hiver. Dès janvier 2016, de premières plantations ont été effectuées dont celle de la haie bocagère en partenariat avec l'association « la Haie magique » (association présente à Massy), avec « Verger urbain » (association qui plante des arbres comestibles) en présence d'agriculteurs du quartier, ou avec Veni Verdi qui intervient pour des actions de maraîchage dans les collèges.

Mi-janvier 2016 le chantier de construction de la cabane a été lancé par Bellastock avec des bénévoles et quelques habitants du quartier ainsi que des jeunes en chantier éducatif. Le container y a été mis en place (récupéré du port de Gennevilliers), et constituera le noyau central de la construction. Les terres pour le chantier viennent de Seine-Saint-Denis et sont stockées sur place, comme la paille utilisée pour les murs.

Les activités de la pépinière ont été organisées ainsi, de janvier à juillet 2016, les mercredis après midi et week-ends, notamment avec des centres de loisirs, quelques groupes scolaires pour le chantier de construction du mur en paille, ou des adultes volontaires. Malgré le saccage de la pépinière en juin 2016, les animati

Le chantier de la Cabane Fleury Paris 20^e novembre 2016



Crédit Photo CEREMA Ile-de-France



Des projets d'agriculture urbaine comme occupations temporaires

Autre point à souligner : les projets d'agriculture urbaine en eux-mêmes constituent **une façon de gérer la phase transitoire de mise en œuvre du projet d'aménagement** au sein duquel ils prennent place comme c'est le cas à Romainville. Ce type de projet est de plus en plus répandu, notamment sur des terrains en friche, mais pose la question à terme de la relocalisation des installations temporaires.

3.5 Les innovations en matière de gestion, de suivi et d'usages

Les projets d'agriculture urbaine étudiés sont, pour très peu d'entre eux, entrés en phase opérationnelle, ce qui ne permet pas d'identifier d'éventuelles innovations en matière de gestion. En revanche, comme cela a été préalablement abordé, l'intérêt des projets d'agriculture urbaine est qu'ils **placent l'utilisateur local au cœur de leur dispositif** comme **producteur** (pépinière urbaine), comme **consommateur**, comme **contributeur à un écosystème** (apport de compost en échange d'œufs au poulailler de Romainville), comme **apprenti** ou comme **élève**.

Ces projets sont autant de prétextes à **sensibiliser « l'urbain » à son environnement** et au monde végétal notamment. On constate ici l'intérêt de mobiliser les écoles pour redonner la fibre naturaliste aux jeunes générations.

Cela se traduit donc par des visites pédagogiques organisées (Montévrain, Romainville), des ateliers avec

des scolaires (pépinière), etc. Le cas le plus abouti dans ce domaine est le projet de pépinière pour lequel il est envisagé de co-construire le protocole de gestion de l'équipement avec les habitants. Pour le projet de Doulon Gohards à Nantes il est envisagé d'associer en amont les agriculteurs à la rédaction du cahier des charges relatif au bail qui sera mis en place pour la production maraîchère.

4. Bilan : Facteurs de réussite et obstacles à dépasser

4.1 Les facteurs de réussite

Les principaux facteurs de réussite en matière d'innovation sont les suivants :

- en matière de gouvernance, ces projets se caractérisent par un **portage politique et technique solide et une capacité à mobiliser des partenaires locaux** qui trouvent leur légitimité dans le dispositif. C'est ainsi en mobilisant un réseau d'acteurs que les projets d'agriculture urbaine « font écosystème » ;
- en amont de la mise en œuvre du projet **les études de faisabilité** permettent d'ajuster le projet tant dans son contenu (définition d'un programme, type de productions, etc) que de tester le modèle économique et juridique (cœur agro-urbain de Montévrain...);
- **la capacité d'expérimentation** peut être portée soit par un porteur de projet privé soit par une collectivité, mais on voit ici que la puissance publique (aménageur pour EPAMARNE et Nantes Métropole Aménagement) joue tout son rôle en tant que garant ou « caution » du risque pris, ce qui est facilité par le financement du PIA Ville de Demain ;
- **l'aménageur** apparaît dans deux des cas étudiés comme un **acteur indispensable** à la maîtrise du projet pour en assurer sa bonne réalisation (maîtrise et portage du foncier, réalisation des études de faisabilités, rédaction des cahiers des charges programmatiques incluant des clauses environnementales...);

- la **co-construction** avec les acteurs locaux semble être un gage de réussite du projet (pépinière urbaine, fermes de Doulon Gohards).

4.2 Obstacles à dépasser

Des projets à intégrer dans les documents de planification

Peu d'ÉcoCités ont évoqué ce sujet en tant que tel, mais il apparaît que le développement de l'agriculture urbaine doit être intégré en amont au stade de la planification du développement du territoire et traduite dans les règlements en vigueur. Par exemple la Ville de Romainville a révisé son PLU afin d'autoriser les constructions ou installations à usage agricole sur l'ensemble du territoire communal. Ces dispositions visent notamment à permettre le développement des exploitations agricoles en toiture d'immeuble, en pleine terre, comme dans des surfaces d'espaces verts.

La recherche d'un foncier pas toujours disponible

En milieu urbain, le point dur porte évidemment sur le foncier disponible pour développer des projets, et ce, à un coût abordable. On constate ici que certains projets d'agriculture urbaine ont contourné en partie ce frein en développant des modes de production « verticaux » (cultures sur toiture notamment).

La problématique est par conséquent distincte entre :

- le milieu urbain dense, où le foncier est rare et cher, et dans ce cas les pratiques d'agriculture urbaine

recherchent la compacité ou des supports nouveaux, autres que le sol ;

- le périurbain, où sont davantage développés des projets de maraîchage en pleine terre. Dans ce dernier cas a été constaté le rôle fondamental de l'aménageur comme porteur du projet et propriétaire du foncier.

Dans les deux cas de figure, néanmoins, il apparaît essentiel de définir des besoins globaux à l'échelle du territoire afin de procéder à l'établissement des réserves foncières le plus en amont possible.

Une viabilité du modèle économique

Le modèle économique du projet d'agriculture urbaine est une question majeure à l'exception des initiatives telles que les jardins partagés ou les jardins familiaux. On voit ici que les études de faisabilité du montage économique et juridiques se sont avérées indispensables pour les projets d'envergure. Elles ont permis ainsi d'affiner les types de productions attendus, d'évaluer les surfaces adéquates nécessaires, et d'esquisser le montage juridique le plus pertinent.

Pour le cas de projets moins institutionnels ou portés par la société civile, les financements publics apparaissent comme indispensables.

Une nécessaire prise en compte des problématiques sanitaires

Développer des projets d'agriculture urbaine n'est pas sans conséquence en matière de pollutions et risques : **intégrer la question sanitaire en amont de tout projet s'avère donc indispensable et reste encore sous-évalué à ce jour.** En particulier les pollutions des sols doivent être intégrées comme questions à part entière et évoquées en tant que telles avant de promouvoir le développement de jardins partagés ou de jardins familiaux. La localisation des projets d'agriculture urbaine doit également être étudiée (proximité aux infrastructures de transports polluantes, d'industries, etc.)

Pour les ÉcoCités les plus avancées, le travail avec les Agences régionales de santé s'est avéré fondamental.

Anticiper les questions de sécurisation des sites en amont de la réalisation du projet

Ces espaces d'agriculture en ville posent aussi la question de leur statut et de leur gestion. Les cas étudiés révèlent déjà les difficultés qui peuvent être rencontrées en matière de sécurité comme l'illustre le cas de la Cabane Fleury, qui, située au sein d'un square public

du 20^e arrondissement de Paris a été vandalisée à plusieurs reprises. De même à Montévrain, l'installation de gens du voyage sur les emprises foncières du projet a empêché à plusieurs reprises la mise en place de l'éco-pâturage.

L'appropriation du projet par ses usagers

Nantes Métropole Aménagement a évoqué pour le cas du projet Doulon Gohards une **difficulté à concerter un projet urbain qui sera achevé dans sa globalité dans 15-20 ans** : il concerne donc majoritairement les générations futures (enfants du quartier) et de futurs nouveaux arrivants. Ont été également soulignées les limites possibles du projet tel qu'imaginé, compte tenu des changements probables des modes de vie en matière de consommation ou de production. À Nantes cela a pu être illustré par le scepticisme de quelques maraîchers quant aux nouvelles formes d'agriculture évoquées (sur des surfaces limitées). Les craintes abordées par les habitants ont également porté sur les coûts d'achat des productions bios.

Ce dernier point se recoupe avec une autre préoccupation majeure qui est un frein potentiel au projet : ne pas concevoir un modèle d'agriculture urbaine qui vise uniquement ceux que certains qualifient de « bobos écolos ». Nantes, Est Ensemble et Paris ont particulièrement mis en avant l'objectif de rendre accessible une offre alimentaire pour **un public large et notamment d'atteindre les publics les plus vulnérables** identifiés par la politique de la ville.

Le métier de maraîcher : un travail à temps plein sans congés

Enfin, un dernier point évoqué tant par les porteurs de projet que lors de la rencontre nationale ÉcoCité et Ville de demain du 1^{er} décembre 2016, porte sur le métier de maraîcher. Celui-ci est un métier qui nécessite une formation spécifique et l'on constate que les parcours de formation évoluent vers des pratiques agricoles plus soucieuses de l'environnement. C'est en revanche un métier particulièrement difficile, car exigeant en termes de volume horaire, avec une rémunération assez faible et très peu de congés. Promouvoir et inciter au développement de l'agriculture urbaine doit donc **s'accompagner de messages adaptés sur ce qu'implique le métier d'agriculteur urbain**, de maraîcher. Cette remarque peut être étendue aux amateurs et l'on constate ici aussi que jardiner dans le cadre de projets de jardins partagés ou de jardins familiaux nécessite un investissement conséquent, souvent sous-estimé.

5 Conclusion

Les projets d'agriculture urbaine étudiés illustrent la diversité des cas et des pratiques mises en œuvre par les collectivités et porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets ÉcoCité – Ville de demain.

Réactivation de fermes dans le cadre d'un projet urbain, création de parc urbain intégrant du maraîchage, mise en place d'une ferme urbaine éphémère ou d'une pépinière en milieu urbain, ces projets posent à la fois la question de l'évolution et de l'adaptation des pratiques agricoles et celle de l'inscription du projet dans la durée et le territoire.

Il conviendra de pouvoir évaluer ces actions à plus long terme, notamment pour celles qui ne sont pas encore entrées en phase opérationnelle.

6 Annexe : Les actions de la tranche 2 du PIA Ville de Demain concernant l'agriculture urbaine

Est Ensemble - T2 - action 6 : Occupation Éphémère - Agriculture urbaine (Zac Horloge / Romainville)

Est Ensemble - T2 - action 8 : Équipement d'une exploitation agricole sur un toit d'immeuble de logement (ZAC horloge)

Marne la vallée - T2 - action 2 : Coeur agro-urbain de Montévrain - Développement de la lisière agro-urbaine de l'écoquartier, innovation de conception des habitations et des espaces ouverts pour créer le lien entre quartier et espace agricole

Nantes St Nazaire - T2 - action 4A : Programme d'études relatives aux fermes du quartier des Gohards

Nantes St Nazaire - T2 - action 4B : Création d'un réseau de fermes urbaines innovantes et structurantes du futur projet urbain

Paris Arc de l'innovation urbaine - T2 - actions 19 et 20 : Pépinière urbaine

ÉcoCité Insulaire et tropicale - La Réunion - T2 - actions 2 et 23 :

- Étude de faisabilité Mise en place d'une filière de production de terres fertiles

- Développement de l'agriculture urbaine de l'ÉcoCité insulaire et tropicale

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Bureau des opérations d'Aménagements AD 5
Tour Séquoia - 92055 La Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 94 19
www.logement.gouv.fr
Site ÉcoCité : www.ecocites.logement.gouv.fr

écocité

